



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours :

**CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DE PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL – CAPLP**

**CONCOURS D'ACCÈS AUX ÉCHELLES DE RÉMUNÉRATION DES
PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS
PRIVÉ SOUS CONTRAT – CAER**

Section :

ARTS APPLIQUÉS

Options :

DESIGN ET MÉTIERS D'ART

Session 2016

Rapport de jury présenté par : M. Jean BOREL, président du jury

SOMMAIRE

	Pages
NATURE DES ÉPREUVES	3
BILAN DE LA SESSION 2016	4
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	
Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	
Définition de l'épreuve	11
Rapport de l'épreuve	12
ÉPREUVE D'ADMISSION	
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	
Définition et rapport de l'épreuve	17
ANNEXE	
Spécialités métiers d'arts et dominantes offertes au concours	21

Le rapport est rédigé sous la responsabilité du Président de jury

NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
Épreuve d'admissibilité		
Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	-	1
Épreuve d'admission		
Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travaux pratiques</i> • <i>Préparation de l'exposé</i> • <i>Exposé</i> • <i>Entretien</i> 	6 heures <i>4 h</i> <i>1 h</i> <i>30 min</i> <i>30 min</i>	2

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 10 et 11 de l'arrêté du 19 avril 2013 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du réseau CANOPÉ : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, publié en annexe de [l'arrêté modifié du 1^{er} juillet 2013](#).

BILAN DE LA SESSION 2016

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Épreuve d'admissibilité				Épreuve d'admission			Nombre de postes offerts	
	Inscrits	Nombre de candidats non éliminés * % inscrits		admissibles % non éliminés	Nombre de candidats non éliminés * % admissibles		admis		
Option design									
CAPLP interne	151	82	54%	42	51%	34	81%	17	17
CAER-PLP	86	60	70%	30	50%	28	93%	12	12
Option métiers d'art									
CAPLP interne	61	31	51%	20	65%	18	90%	8	8
CAER-PLP	12	8	66%	4	50%	4	100%	2	2

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Notes moyennes des candidats aux épreuves d'admissibilité, d'admission et du concours complet

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	Candidats non éliminés	Candidats admissibles	Candidats non éliminés	Candidats admis	Candidats non éliminés	Candidats admis
Option design						
CAPLP interne	9,86	13,32	10,07	14,09	11,20	14,06
CAER-PLP	10,42	13,65	10,02	14,92	11,22	14,67
Option métiers d'art						
CAPLP interne	9,77	12,63	12,53	16,88	12,54	15,65
CAER-PLP	8,13	12,37	11,88	12,00	11,88	12,92

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les moyennes obtenues par les candidats admissibles et admis au concours

	Moyennes obtenues par les candidats			
	admissibles		admis	
	Premier admissible	Dernier admissible	Premier admis	Dernier admis
Option design				
CAPLP interne	18,00	10,50	17,00	10,50
CAER-PLP	18,00	10,00	17,00	12,00
Option métiers d'art				
CAPLP interne	17,50	9,00	18,00	14,00
CAER-PLP	18,00	9,00	13,50	12

Moyennes exprimées sur 20 points.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ensemble des informations, remarques et recommandations relatives à la session 2016 est présenté dans ce rapport : données statistiques et rapports des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le concours interne du CAPLP arts appliqués, et CAER-PLP correspondant, a pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations relevant de la voie professionnelle, principalement aux niveaux du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou du brevet des métiers d'art (BMA).

Lors de leur inscription au concours, les candidats ont le choix entre deux options :

- l'option **design**, qui vise le recrutement des **professeurs d'arts appliqués** aptes à enseigner la matière générale *arts appliqués et cultures artistiques* dans les formations des lycées professionnels ;
- l'option **métiers d'art**, qui vise le recrutement des **professeurs de spécialités métiers d'art** aptes à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, dans les formations de niveau V et IV, conduisant aux CAP des métiers d'art, brevets des métiers d'art et baccalauréats professionnels, essentiellement artisanat et métiers d'art (voir l'annexe *Spécialités métiers d'arts et dominantes pouvant être retenues pour les sujets de l'épreuve d'admission*).

En outre, les candidats de l'option métiers d'art optent au moment de leur inscription, pour le choix d'une spécialité parmi celles qui leur sont proposées, dont la liste est rappelée en annexe du présent rapport. Ce choix n'est pas anodin et il convient que les candidats s'assurent avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences techniques et professionnelles inhérentes à la spécialité choisie. Il est à remarquer que la communication visuelle n'est pas pris en compte par l'option métiers d'art du CAPLP arts appliqués. L'affectation sur des postes liés à cette filière demande à être reçu préalablement à l'option design du concours.

Les postes et contrats offerts au concours

Les postes et contrats offerts au concours au titre de la session 2016 sont en augmentation de 11% par rapport à la session passée pour l'option design (tendance déjà constatée lors de la précédente session) et stable pour l'option métiers d'art.

Les résultats du concours permettent de pourvoir la totalité des postes offerts au concours.

Les candidats

Les inscrits et les présents

Les inscriptions au concours sont en hausse cette année (plus 8% à l'option design et plus 10,5% à l'option métiers d'art par rapport à la session 2015), inversant la tendance de ces trois dernières sessions.

Comme par le passé, on observe une très forte déperdition des candidats entre l'inscription et l'admissibilité puisque, à nouveau, seuls 58% des inscrits élaborent et transmettent un dossier de RAEP.

Les origines géographiques

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité importante, à l'option design, des académies d'Ile-de-France (près de 18% des présents), de l'académie de Lille (près de 15% des présents) et des DOM-TOM (près de 8% des présents). Par ailleurs, une forte corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies proposant une préparation au concours est à nouveau notable.

La représentation féminine

Pour l'option design, la représentation féminine est toujours largement majoritaire mais baisse légèrement au regard de la session précédente. Les femmes représentent près de 79% des candidats présents et plus de 83% des lauréats. En revanche, leur participation à l'option métiers d'art est minoritaire, toutefois elle augmente au regard de la session précédente (42,5% des présents) ainsi que leur taux de réussite au concours (40 % des lauréats), qui demeure néanmoins sensiblement inférieur à celui des hommes.

Les âges

La moyenne d'âge au concours est relativement élevée. L'âge des candidats présents se situe dans une fourchette de 25 à 63 ans pour les deux options. La part des candidats âgés de 35 ans ou moins n'est que de 27 % pour l'option design et de 3,5 % pour l'option métiers d'art.

Les diplômes

Majoritairement, les candidats justifient d'un diplôme de niveau 3 (DEUG, DUT, BTS, DMA) ou de niveau 2 (Licence, Maîtrise) ou d'un titre de niveau équivalent. Ils représentent près de 54% pour l'option design et autour de 43 % pour les métiers d'art.

Pour l'option design, la part des candidats qui justifient d'un titre ou diplôme d'un niveau supérieur ou équivalent au Master poursuit son augmentation (44% des présents contre 38% en 2015 et 30% en 2014). Pour l'option métiers d'art, cette part augmente également (18% des présents contre 12% en 2015).

Les résultats

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve d'admissibilité

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admissibles	
Option design								
CAPLP interne	4	28	20	22	8	82	9,86	13,32
CAER-PLP	0	19	17	18	6	60	10,42	13,65
Option métiers d'art								
CAPLP interne	5	5	7	13	1	31	9,77	12,63
CAER-PLP	2	2	3	0	1	8	8,12	12,38

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles à l'épreuve d'admission

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		admis	
Option design								
CAPLP interne	4	9	7	8	6	34	10,70	14,09
CAER-PLP	3	8	6	6	5	28	10,02	14,92
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	5	3	3	7	18	12,53	15,65
CAER-PLP	0	0	3	1	0	4	11,63	12,00

Moyennes exprimées sur 20 points.

Répartition des notes et moyennes des admissibles sur l'ensemble du concours

	Nombre de notes comprises dans la fourchette					Total des non éliminés	Moyennes des non éliminés	
	$0 \leq n < 4$	$4 \leq n < 8$	$8 \leq n < 12$	$12 \leq n < 16$	$16 \leq n < 20$		non éliminés	admis
Option design								
CAPLP interne	0	8	12	13	1	34	11,21	14,06
CAER-PLP	0	7	9	9	3	28	11,22	14,67
Option métiers d'art								
CAPLP interne	0	3	5	7	3	18	12,54	15,65
CAER-PLP	0	0	2	2	0	4	11,88	12,92

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les prestations

L'épreuve d'admissibilité

Les modalités d'élaboration du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sont dans l'ensemble bien comprises par les candidats.

La grande majorité des dossiers respectait la forme imposée en deux parties consistant, d'une part à exposer les responsabilités confiées au candidat durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement ou de la formation au cours de leur parcours professionnel et, d'autre part à analyser, décrire et commenter de façon précise l'une des réalisations pédagogiques de son choix.

Les meilleurs candidats sont ceux qui, dans la première partie, ont su dépasser la simple énumération des différentes étapes de leur carrière pour analyser et mettre en perspective leur expérience dans les fonctions exercées, au regard des compétences professionnelles attendues pour l'enseignement. Ces mêmes candidats ont su développer dans la deuxième partie, l'analyse détaillée et argumentée d'une réalisation pédagogique contextualisée, en s'efforçant de préciser et justifier les choix didactiques opérés, au travers d'une communication claire et structurée.

Indéniablement, la forme de l'épreuve valorise les candidats qui, faisant preuve de suffisamment de réflexivité sur leur parcours professionnel, sont capables d'appréhender et d'analyser l'expérience acquise dans leurs fonctions et activités, présentes ou passées, pour témoigner d'une approche pédagogique réfléchie dans leur champ de compétence.

L'analyse des résultats de l'épreuve montre qu'une forte proportion des candidats y est parvenue. Pour l'option design, ils sont 28% à obtenir une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) et 10%, une note excellente (supérieure ou égale à 16/20). S'agissant de l'option métiers d'art, ils sont 33% et 5% à obtenir ces mêmes résultats. Dans le même temps, on constate que la part des candidats, dont le dossier s'est révélé indigent (note inférieure à 4/20) se situe autour de 3% en design et 18% en métiers d'art en raison notamment à des erreurs dans les choix du métier d'inscription (particulièrement en armurerie, lié à l'enseignement en CAP et au BMA armurerie, et en graphisme et décor, où de nombreux candidats issus de la communication visuelle s'inscrivent par erreur)

Les spécialités des candidats admissibles à l'option métiers d'art, sont :

- pour le CAPLP : Arts du verre (4), Ébénisterie (3), Horlogerie (3), Tapisserie (3), Arts de la bijouterie-joaillerie (2), Photographie (2), Broderie (1), Céramique (1), Sculpture sur bois (1) ;
- pour le CAER-PLP : Photographie (2), Ébénisterie (1), Graphisme et décor (1).

Les épreuves d'admission

L'épreuve d'admission donne lieu à un entretien avec le jury. Elle repose sur la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat, et s'agissant de l'option métiers d'art, propre à sa spécialité métier.

Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de *travaux pratiques* lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence. S'agissant de l'option métiers d'art, cette phase se déroule sur un plateau technique, offrant tout l'espace et l'équipement professionnels de la spécialité, pour permettre au candidat de conduire librement les explorations et essais techniques nécessaires à l'élaboration de la séance et mettre ainsi en évidence ses aptitudes professionnelles propres aux démarches de conception et de réalisation ;
- d'un temps de *préparation de l'exposé*, qui précède l'entretien avec le jury.

Dans l'ensemble, il faut souligner la bonne préparation des candidats à cette épreuve exigeante. Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su s'appuyer sur leur solide et parfois longue expérience de l'enseignement. La plupart d'entre eux ont présenté des dispositifs probants, étayés par des choix pédagogiques cohérents et explicites. Les meilleurs ont su utiliser à bon escient le temps de préparation de l'exposé pour mettre au point un plan structuré et communiquer au jury le fruit de leur réflexion avec clarté, conviction et dans le respect du temps imparti.

Pour l'option design, plus de 22% des candidats présents à l'épreuve d'admission obtiennent une note honorable (supérieure ou égale à 12 et inférieure à 16/20) et plus de 6% une note excellente (supérieure ou égale à 16/20). Pour l'option métiers d'art, ce sont plus de 18% et près de 32% des candidats qui obtiennent ces mêmes résultats.

Le bilan du concours

Les modalités d'admissibilité du concours favorisent la prise en compte de l'expérience professionnelle. Ainsi la forme déclarative du dossier de RAEP se révèle-t-elle nettement à l'avantage des candidats qui sont en capacité de valoriser certains événements issus de leur parcours professionnel. Cependant elle ne permet pas d'apprécier la complète maîtrise des compétences disciplinaires attendues de la part de futurs enseignants d'arts appliqués, qu'il s'agisse :

- de la pratique éprouvée du dessin,
- de l'étendue des connaissances et des références artistiques et culturelles,
- de la parfaite possession des méthodes de démarche créative et de conception ;

ou encore, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- de l'expertise professionnelle (savoir-faire, gestes techniques) dans le métier considéré.

Par conséquent, l'épreuve d'admission acquiert une dimension d'autant plus sélective qu'elle vise, outre l'appréciation des aptitudes pédagogiques des candidats, la vérification également du degré de maîtrise de ces compétences disciplinaires indispensables.

Les spécialités des candidats admis à l'option métiers d'art sont :

- pour le CAPLP : Ébénisterie (2), Arts de la bijouterie-joaillerie (1), Arts du verre (2), Horlogerie (1), Photographie (1), Tapisserie (1) ;
- pour le CAER-PLP : Ébénisterie (1), Photographie (1).

Les recommandations aux futurs candidats

Les rapports d'épreuves qui figurent dans les pages suivantes, donnent des informations et conseils utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves. Certaines recommandations générales représentent néanmoins des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable de :

- prendre le temps de lire les documents proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et d'en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans l'ensemble de son travail d'analyse, de recherche, de traduction, de présentation et d'argumentation ;

- exploiter les croquis et schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines des arts appliqués ou des métiers d'art, et notamment de leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes de composition et de mise en page pour structurer efficacement les réponses (analyse, recherches, propositions, etc.)
- bien gérer son temps et relire le travail terminé afin d'éviter les analyses ou les propositions tronquées, les omissions, les redondances, les incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe.

Par ailleurs, les candidats ne doivent pas ignorer que certaines académies proposent des formations de préparation au concours. Lorsqu'elles existent, il est fortement conseillé de s'y inscrire, les statistiques montrent en effet une corrélation entre l'origine géographique des lauréats et les académies qui proposent ces préparations.

Pour conclure

La caractéristique de ce concours, scindé en deux options dont l'une se décompose en plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être une source de complexité dans ces aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence est permise par la forme, évaluation d'un dossier RAEP, commune aux deux options, lors de l'admission en revanche, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne l'épreuve de mise en situation professionnelle. Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition de l'épreuve exige pour l'option métiers d'art, son implantation sur différents sites disposant pour chaque spécialité, d'espaces et d'équipements adéquats.

Ainsi, les épreuves de l'option métiers d'art de la session 2016, se sont déroulées conjointement dans les académies d'Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Créteil, Nancy-Metz, Nice, Paris et Versailles en prenant appui sur les établissements suivants :

- le lycée professionnel Biais Pascal à Marseille, pour la photographie ;
- le lycée professionnel Jean Monnet à Yzeure, pour les arts du verre ;
- le lycée polyvalent La Source 54 à Nogent-sur-Marne, pour la tapisserie ;
- le lycée polyvalent du Gué à Tresmes à Congis-sur-Thérouanne, pour la céramique ;
- le lycée polyvalent Pierre et Marie Curie à Neufchâteau, pour l'ébénisterie et la sculpture sur bois ;
- le lycée professionnel des métiers d'art Pasteur à Nice, pour la bijouterie-joaillerie et l'horlogerie ;
- Lycée professionnel Corvisart à Paris, pour la reliure ;
- le lycée polyvalent Jules Verne à Sartrouville, pour la broderie.

Assurément, le bon déroulement des épreuves repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs. Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés, qu'il s'agisse des inspecteurs, des gestionnaires des services rectoraux, des chefs d'établissements et de leurs collaborateurs, pour leur précieuse contribution.

Les plus vifs remerciements doivent également être adressés à l'ensemble des membres du jury pour leur implication et la qualité de leur expertise, aux rapporteurs pour l'acuité de leurs commentaires utiles à la préparation des futurs candidats, ainsi qu'aux vice-présidents pour leurs rôles essentiels dans l'organisation du concours.

Enfin, le jury adresse ses félicitations aux lauréats du concours 2016 assorties de ses vœux de réussite dans l'exercice de leur métier d'enseignant.

ADMISSIBILITÉ

Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Les épreuves du concours interne du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexes de [l'arrêté du 19 avril 2013](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Aria! 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm.
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1.

Nota : Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet la disposition du jury.

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

Spécificité de l'épreuve

L'épreuve repose sur l'examen d'un dossier élaboré par le candidat dont l'organisation et le contenu sont précisés dans la définition même de l'épreuve. Elle valorise les candidats qui, avec suffisamment de distance, se révèlent capables de porter une analyse sur leur propre parcours professionnel pour identifier les acquis de leur expérience, et ainsi témoigner de leurs compétences dans la discipline ou la spécialité demandée.

Évaluation de l'épreuve

Elle s'articule autour de trois unités distinctes :

1) Le parcours professionnel et les responsabilités (4 points)

Cette première unité porte sur la première partie du dossier : les 2 pages dactylographiées où « *le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.* »

Les critères d'évaluation portaient sur :

- La richesse et adéquation de l'expérience professionnelle au regard des compétences requises pour le métier d'enseignant.

Deux *indicateurs d'évaluation*, ainsi formulés, devaient permettre au jury de situer chaque candidat :

- « *Les responsabilités assumées par le candidat durant les différentes étapes de son parcours professionnel sont riches, diversifiées et pertinentes.* »
- « *Le candidat témoigne d'une analyse réflexive sur son expérience permettant d'identifier des compétences précises utiles au métier d'enseignant.* »

Observations : il paraît important de souligner que les critères et les indicateurs de cette première unité, centrés sur *le parcours professionnel et les responsabilités*, cherchent à situer le candidat vis-à-vis des compétences attendues pour l'exercice du métier d'enseignant, en arts appliqués, comme en métiers d'art. Il appartient donc au candidat d'extraire, mieux encore, de valoriser les compétences qu'il a acquises sur la durée de son parcours à travers un choix réfléchi et pertinent d'expériences et de responsabilités. C'est dans ce sens qu'il s'agit de considérer la richesse, la diversité et la pertinence du parcours.

En outre, il s'agit, pour le candidat, de faire émerger les éléments les plus significatifs de son expérience d'enseignement, mais également d'autres expériences, puisées dans la sphère publique, professionnelle et associative, ou dans sa vie personnelle, dans le but de témoigner de ses compétences (transversales, professionnelles et/ou disciplinaires) et de son sens des responsabilités, comme de communiquer sur son projet d'avenir et ses motivations à vouloir accéder à la titularisation.

Au candidat, donc, de faire preuve d'intentions et d'un esprit d'analyse et de synthèse, pour dépasser la simple narration ou l'énumération chronologique (de type curriculum vitae) des différentes étapes de sa carrière.

2) La réalisation pédagogique dans la discipline ou la spécialité (12 points)

Cette seconde unité est portée par la seconde partie du dossier : les 6 pages dactylographiées où « *le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue [...]. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.* »

Les critères d'évaluation portaient sur :

- La pertinence du choix de l'activité décrite.
- La maîtrise des enjeux scientifiques, techniques et professionnels.
- La prise de recul dans l'analyse de la situation exposée.
- La qualité de l'argumentation des choix didactiques et pédagogiques.

Quatre indicateurs d'évaluation, ainsi formulés, devaient permettre au jury de situer chaque candidat au regard de :

- la *pertinence* du choix de l'activité décrite : « *Le choix de l'activité repose sur une situation d'apprentissage cohérente et permet d'identifier avec précision les contenus d'enseignement, les objectifs, les progressions et d'apprécier les résultats de la réalisation pédagogique* » ;
- la *maîtrise* des enjeux scientifiques, techniques et professionnels : « *Les contenus disciplinaires fondamentaux et les savoir-faire techniques et professionnels sont maîtrisés et adaptés au niveau de classe visé et aux programmes et référentiels de formation* » ;
- la *prise de recul* dans l'analyse de la situation exposée : « *La situation pédagogique fait l'objet d'une analyse critique, riche et détaillée. L'analyse témoigne d'un engagement sur des questions précises (prise en compte de la diversité des élèves, réflexion sur l'évaluation, ancrage au projet d'établissement, par exemple)* » ;
- la *qualité* de l'argumentation des choix didactiques et pédagogiques : « *Les objectifs et les démarches pédagogiques mis en œuvre sont explicités et justifiés. Les résultats obtenus sont analysés, commentés et permettent d'entrevoir des prolongements ou des remédiations possibles* ».

Observations : les critères et les indicateurs de cette seconde unité, centrés sur *la réalisation pédagogique dans la discipline ou la spécialité*, visent à mesurer, pour l'essentiel, le degré de maîtrise professionnel, pédagogique et didactique du candidat. Aussi une certaine prise de distance critique s'impose-t-elle, ainsi qu'une certaine rigueur méthodologique, quant aux éléments présentés, aux contenus travaillés et aux scénarios envisagés.

On ne saurait trop ici conseiller à chaque candidat de ne pas proposer pour l'occasion, celle du concours interne, une réalisation pédagogique non encore expérimentée en classe avec des élèves, mais de s'appuyer sur un dispositif déjà éprouvé, qui aura fait l'objet d'observations, de retours et d'ajustements successifs.

Il convient également d'insister sur l'idée que la *réalisation pédagogique* ne peut en aucun cas être présentée sous une forme exclusivement narrative (le récit détaillé de la séance, sans autres précisions), ni compiler un ensemble de fiches d'activité (celles que le candidat pourrait donner à ses élèves) plus ou moins remaniées.

Le scénario pédagogique proposé doit, en ce sens, être problématisé et rendre compte - de façon structurée et avec le maximum de clarté - tout à la fois du dispositif, dans ce qu'il a d'essentiel, de déterminant, et des intentions didactiques du professeur, dans ce qu'elles visent, cherchent, en terme de stratégie et d'objectifs d'apprentissage.

Dans le même esprit, l'évaluation, trop souvent superficielle et réduite à un barème ou à une énumération de critères, doit être pensée et donc faire l'objet d'une véritable réflexion. Au candidat donc de s'interroger sur les indicateurs (d'évaluation, de réussite ou de performance) qu'il doit définir vis-à-vis des objectifs d'apprentissage ; qu'il s'agisse des compétences développées ou des ressources mobilisées dans ces compétences.

Autres recommandations :

Rappelons que l'option design vise à recruter pour enseigner les *arts appliqués et cultures artistiques*. Aussi les choix didactiques et pédagogiques doivent-ils permettre d'évaluer la capacité du candidat à intervenir dans le cadre d'un enseignement général de sensibilisation et d'initiation aux domaines du design et des cultures artistiques.

Le jury encourage vivement les candidats intervenant en métiers d'art, à mettre en relation leur scénario pédagogique avec les enseignements dispensés en arts appliqués. Dans cette perspective, il est

recommandé, aux auteurs de projets pédagogiques favorisant l'expression de l'interdisciplinarité et de la transversalité, de préciser clairement la place et le rôle de leur *réalisation pédagogique*.

On ne saurait également trop encourager les candidats à présenter une *réalisation pédagogique* de milieu, voire de fin d'année, pour mieux témoigner de la progression et de la programmation des apprentissages, des compétences et de l'autonomie acquises chez l'élève, de la complexité et de la richesse « technique » des activités.

Il paraît important enfin de rappeler que ce concours interne du CAPLP arts appliqués (ou CAER correspondant) a pour finalité de titulariser les professeurs contractuels de la voie professionnelle intervenant principalement en CAP, en BAC PRO et/ou en BMA. En ce sens, les candidats sont tenus de présenter une *réalisation pédagogique* à ces niveaux de formation, dans l'option choisie. Il ne peuvent en aucune façon s'appuyer sur des 3^{ème} préparatoires à l'enseignement professionnel, des 3^{ème} de collège, des classes de lycée de la voie générale (relevant des arts plastiques), des diplômes des métiers d'arts (DMA) ou encore des sections de technicien supérieur (STS).

3) Les qualités du dossier (4 points)

Cette troisième et dernière unité porte sur la forme du dossier dont « *chacune des parties [doit] être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm [...]* »

Les *critères d'évaluation* portaient sur :

- La présentation et la conformité du dossier.

Trois *indicateurs d'évaluation*, ainsi formulés, devaient permettre au jury de situer chaque candidat :

- *Les consignes données dans le descriptif de l'épreuve sont respectées.*
- *Le propos est structuré, l'expression écrite est maîtrisée.*
- *Les exemples de documents ou travaux annexés au dossier sont pertinents.*

Observations : ici s'impose au jury de vérifier la recevabilité du dossier RAEP du candidat et donc de centrer son attention sur le respect des contraintes de mise en forme du dossier (organisation, format, nombre de pages et de documents annexés, attestation d'authenticité...) telles qu'elles sont données dans la définition même de l'épreuve. Au-delà, c'est la qualité de la mise en forme et la maîtrise de la langue qui sont évaluées.

L'ancrage de ce concours dans les champs du design et des métiers d'art impose (sans doute plus qu'ailleurs) que le dossier soit abouti dans sa forme (communication écrite et visuelle comprises). Qu'il ait, dans la limite des possibles, valeur d'exemple (témoignant de la compétence dans ce domaine du candidat), en demeurant toutefois mesuré dans son originalité, conformément à l'esprit des règles définissant l'organisation du dossier de RAEP. Rappelons que la forme doit avant tout favoriser la lisibilité et la compréhension des contenus. On ne saurait donc trop encourager chaque candidat à s'interroger sur ses choix de mise en page et à adopter des principes simples de composition et de hiérarchisation des informations pour structurer au mieux son propos, le rendre accessible et agréable à lire.

Une qualité irréprochable est également attendue concernant la forme et le registre du discours (qu'il s'agisse de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe). En ce sens, le vocabulaire, qu'il soit ou non technique, disciplinaire ou pédagogique, doit être maîtrisé et utilisé à bon escient.

Il convient enfin de veiller à ce que les ressources pédagogiques, regroupées en annexes (support(s) d'activité, fiche(s) de préparation de séquence ou de séance, exemple(s) de réalisation,...), ne se substituent pas à la présentation et à l'analyse de la démarche d'enseignement, mais la soutiennent et l'explicitent. C'est bien en cela que les exemples choisis (en nombre raisonnable) peuvent se révéler pertinents.

En terme de conclusion

L'élaboration du dossier de RAEP consiste pour le candidat à développer une solide et cohérente réflexion sur son propre parcours professionnel en mettant en avant ses compétences acquises, au regard des

qualités requises pour le métier d'enseignant. Au-delà de la maîtrise d'un socle disciplinaire et culturel, le dossier doit également témoigner d'un engagement dans les différentes missions afférentes au statut du professeur de lycée professionnel. C'est à ce titre que le jury recommande vivement la lecture du *référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*, publié en annexe de l'*arrêté modifié du 1er juillet 2013 au J.O. du 18 juillet 2013*.

ADMISSION

**Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes
du lycée professionnel**

DÉFINITION ET RAPPORT DE L'ÉPREUVE

L'énoncé des sujets

Quelles que soient l'option et la spécialité, les sujets formulent une demande analogue à partir d'un objectif pédagogique, d'un niveau de classe et d'un corpus de documents imposés.

Cette demande consiste en la réalisation d'une séquence problématisée — issue de l'analyse de ces documents — et composée de plusieurs séances dont l'une d'elles doit faire l'objet d'un développement détaillé qui révélera la stratégie de mise en œuvre d'une ou plusieurs situations d'apprentissages.

Précisons qu'une situation d'apprentissage, c'est ce moment qui permet à l'élève d'acquérir des compétences, de les mettre en œuvre et d'accéder aux savoirs avec « saveur », au sens étymologique.

Les enjeux de la prestation orale

L'entretien avec le candidat permet au jury d'apprécier des facultés essentielles au métier d'enseignant, un sens de la communication et au dialogue, une capacité d'écoute, un recul critique, mais aussi son aptitude à adopter une posture professionnelle dans l'exploitation du matériel mis à sa disposition, la prise en compte de l'espace, la gestuelle et le placement de la voix

Durant l'échange, il est attendu qu'il démontre une capacité à prendre en charge un public de lycée professionnel, à organiser des situations d'apprentissage dans un contexte défini et dans le respect des missions qui lui incombent.

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont précisés dans le sujet et portent sur les points suivants :

- *La pertinence et la cohérence des choix didactiques au regard du programme de formation, de l'objectif à atteindre et du public concerné.*
- *Le degré d'exploration et d'approfondissement de l'objectif permettant de mettre en évidence des aptitudes professionnelles liées à l'enseignement.*
- *L'exactitude et la pertinence des références culturelles et professionnelles.*
- *La qualité de l'expression orale, l'aptitude au dialogue, à l'analyse et à la synthèse.*

Auxquels s'ajoute, pour les candidats de l'option métiers d'art :

- *La maîtrise des savoir-faire techniques et des gestes professionnels.*

L'échange sur le dossier de RAEP

Le dossier de RAEP élaboré par le candidat conditionne l'admissibilité et il apparaît essentiel au jury de vérifier la concordance entre son contenu et son auteur. À cet effet, une dizaine de minutes durant l'entretien avec le jury, peut être consacrée à l'explicitation de certaines questions relatives au dossier pour en vérifier l'authenticité.

Les observations du jury :

Le jury a apprécié chez certains candidats :

- une volonté :
 - de s'appropriier le sujet et les ressources documentaires pour développer des situations d'apprentissage problématisées ;
 - de proposer une séance et des situations d'apprentissage structurées et cohérentes dans le contenu, les objectifs et les évaluations ;
 - de situer la séquence dans une progression vraisemblable ;

- une intention de construire les apprentissages à travers une approche par compétences et savoirs associés, au regard des contenus, des capacités, des connaissances et des attitudes liées aux champs du programme d'Arts appliqués et Cultures artistiques ;
- une analyse claire, argumentée et enrichie d'une vision personnelle des documents proposés ;
- des apports de références culturelles contemporaines et/ou en référence au programme d'Histoire des arts au service des situations d'apprentissages ;
- une utilisation appropriée et efficace du matériel mis à disposition (aimants, feutres de couleur, tableau blanc ou paperboard) ;
- une communication claire, lisible et maîtrisée ;
- une prise de recul critique et une capacité à se remettre en question ;
- une aptitude au dialogue permettant un échange fructueux avec le jury.

Le jury a regretté chez de nombreux candidats :

- la réutilisation stricto sensu de séquences de leur RAEP ;
- une analyse superficielle des ressources documentaires qui ne dégage aucune problématique ;
- un scénario peu structuré ou peu cohérent par manque de construction d'un ordre et de liens entre les différentes situations d'apprentissage ;
- des séquences d'apprentissage peu pertinentes, car dépourvues de sens ;
- des propositions pédagogiques stéréotypées, sans grande relation avec les enjeux du sujet ;
- des objectifs mal définis, au regard de la problématique, conduisant à des situations d'apprentissage peu porteuses ou vides de sens ;
- des critères et modalités d'évaluation insuffisamment envisagés, développés et présentés ;
- la non-identification du public (filière, section, niveau, diversité des élèves) ne permettant pas d'inventorier les acquis et de lister les prérequis ;
- une absence de supports pour les apprentissages (documents destinés au professeur et/ou aux élèves) qui témoigneraient de la stratégie envisagée (méthodologique, documentaire et matérielle) pour accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences et de leurs savoirs ;
- des références plaquées, listées sans lien ou exploitation dans la situation d'apprentissage proposée ;
- des références culturelles non diversifiées ou inexistantes ;
- un manque de réactivité et de remise en question durant l'entretien.

Le jury a déploré chez quelques candidats isolés :

- une méconnaissance des exigences de l'épreuve d'admission ;
- une incapacité à gérer le temps de l'exposé ;
- une tendance préjudiciable à la dévalorisation.

Rappel sur l'importance des supports produits :

Les attendus de l'épreuve précisent que « *L'épreuve [...] prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques...* »

Les supports réalisés lors des travaux pratiques constituent un appui à la présentation orale et peuvent servir d'outils de communication.

Les recommandations du jury :

Le jury rappelle que la finalité de l'épreuve consiste à « *évaluer [...] l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels* ».

Par conséquent, il lui appartient d'en faire la démonstration.

Or, souvent, la maîtrise didactique et pédagogique, voire parfois disciplinaire, n'a pas trouvé à s'exprimer ou s'est montrée insuffisante. Le jury s'est parfois interrogé sur le réel niveau de compétence professionnelle des candidats qui disposent d'une expérience de l'enseignement et sont censés œuvrer au quotidien au développement de l'esprit critique de leurs élèves, à l'élargissement de leurs connaissances

artistiques et culturelles, au développement de leur curiosité et de leur créativité.

L'exercice ne saurait donc s'improviser ou relever d'une pratique adoptée pour la circonstance, car le temps de l'exposé et de l'échange suffit au jury pour se faire une idée précise des habitudes de travail et des habiletés professionnelles du candidat dans sa pratique quotidienne de l'enseignement.

La maîtrise des méthodes d'enseignement découle d'un long processus d'apprentissage et, lorsque le candidat témoigne d'une expérience professionnelle, il ne peut s'exonérer d'une démonstration authentique de son savoir-faire et de sa pratique de l'enseignement.

Par ailleurs, le jury encourage les candidats à s'emparer de problématiques actuelles relatives aux processus d'apprentissage, en sciences de l'éducation et en sciences cognitives ... et aux environnements d'apprentissage (recours aux outils numériques par exemple) et de les réinvestir dans leur pratique.

Jean Borel
Président du jury

ANNEXE

Spécialités métiers d'arts et dominantes pouvant être retenues pour les sujets de l'épreuve d'admission

Spécialités métiers d'art	Dominantes métiers (sujets)	Formations correspondantes
Armurerie	Pas de dominante	CAP Armurerie (fabrication et réparation) BMA Armurerie
Arts de la bijouterie-joaillerie	Pas de dominante <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie</i>	CAP Arts et techniques de la bijouterie-joaillerie, 3 options CAP Lapidaire, 2 options CAP Orfèvre, 4 options MC Joaillerie BP Gemmologue BMA Art du bijou et du joyau
Arts de la céramique	Pas de dominante <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences de moulage, tournage et décoration en céramique</i>	CAP Décoration en céramique CAP Modèles et moules céramique CAP Tournage en céramique BMA Céramique
Arts de la gravure et de la ciselure	Pas de dominante	CAP Métiers de la gravure, 4 options BMA Gravure
Arts du décor architectural	Dominante Pierre	CAP Graveur sur pierre CAP Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration MC Graveur sur pierre BP Métiers de la pierre Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option arts de la pierre
	Dominante Staff	CAP Staffeur ornemaniste BMA Volumes : staff et matériaux associés
Arts de la reliure	Pas de dominante	CAP Arts de la reliure BMA Arts de la reliure et de la dorure
Arts du métal	Dominante Bronze	CAP Bronziers, 3 options
	Dominante Ferronnerie	CAP Ferronnier
Arts du spectacle	Dominante Machiniste constructeur	CAP Accessoiriste réalisateur DTMS, option machiniste constructeur
	Dominante Techniques de l'habillement	DTMS, option techniques de l'habillement
Arts du verre	Dominante Verre à froid	CAP Arts du verre et du cristal CAP Arts et techniques du verre, option décorateur sur verre BMA Verrier décorateur
	Dominante Verre à chaud	CAP Arts du verre et du cristal BMA Souffleur de verre
	Dominante Vitrail	CAP Arts et techniques du verre, option vitrailliste
	Dominante enseigne lumineuse et signalétique	CAP Souffleur de verre, option enseigne lumineuse CAP Métiers de l'enseigne et de la signalétique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option métiers de l'enseigne et de la signalétique
	Dominante verrerie scientifique	CAP Souffleur de verre, option verrerie scientifique Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option verrerie scientifique et technique
Graphisme et décor	Dominante Lettres et décors	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option graphiste en lettres et décor
	Dominante Surface et volumes	CAP Signalétique, enseigne et décor BMA Graphisme et décor, option décorateur de surfaces et volumes

Tapisserie d'ameublement	<i>Pas de dominante</i> <i>Le candidat doit maîtriser toutes les compétences en décor et siège de la tapisserie d'ameublement</i>	CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en décor CAP Tapissier, tapissière d'ameublement en siège BP Ameublement, option tapisserie décoration Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option tapissier d'ameublement
Broderie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts de la broderie BMA Broderie
Chaiserie broserie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Cannage, paillage en ameublement
Dorure ornemanisme	<i>Pas de dominante</i>	CAP Doreur à la feuille ornemaniste
Ebénisterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Ebéniste CAP Encadreur BMA Ebéniste
Facture instrumentale	Dominante Accordéon	CAP Accordeur de piano CAP Assistant technique en instruments de musique, 4 options Bac Pro Artisanat et métiers d'art, option facteurs d'orgues CAP Lutherie CAP Ouvrier archetier BMA Technicien en facture instrumentale, 4 options
	Dominante Instruments à vent	
	Dominante Lutherie Guitare	
	Dominante Lutherie du quatuor	
	Dominante Orgue	
	Dominante Piano	
Horlogerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Horlogerie BMA Horlogerie
Marqueterie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option marqueteur
Menuiserie en sièges	<i>Pas de dominante</i>	CAP Menuiserie en sièges
Moulage noyautage	<i>Pas de dominante</i>	CAP Mouleur noyauteur, cuivre et bronze
Photographie	<i>Pas de dominante</i>	Bac Pro Photographie
Sculpture sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option sculpteur ornemaniste
Tournage d'art sur bois	<i>Pas de dominante</i>	CAP Arts du bois, option tourneur
Vannerie	<i>Pas de dominante</i>	CAP Vannerie